

saison et celles des cultures pérennes couvrent 73,4 % des occupations. Les monocultures occupent 14,5 % de la superficie totale ; les associations couvrent 70,4% et les cultures pérennes 9,5%.

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales occupent 31,1 % de la superficie totale des occupations, dont 74,9% en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe une SAU de 71,7% de la SAU totale des céréales; 83,7% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Vient ensuite le sorgho avec 26,6% des superficies totales dont 52,6% en première saison.
- **Les légumineuses couvrent 33,9% de la superficie totale des occupations, dont 69,2% en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 65,5% en première saison. Le pois congo est cultivé sur une superficie totale de 15,553.2 cx dont 80,1% en première saison.
- **Les légumes et les melons occupent 20,4% de la superficie totale des occupations, dont 66,3% en 1^{ère} saison.** Les racines et les tubercules constituent les plus importants groupes de culture de cette catégorie, couvrant 68,8% des occupations. De ce groupe, la patate prédomine avec 36% de la superficie des racines et tubercules et 5,1% de la superficie totale des occupations.
- **Les fruits et noix occupent 7,6% de la superficie totale des occupations.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants occupent 99,6% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 97,4% , représentant 7,4% de la superficie totale des occupations .
- **Les cultures oléagineuses couvrent 1,5% de la superficie totale des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 97,4% des surfaces occupées par les cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 1% de la superficie totale des occupations.** Le piment à lui seul, en occupe 62,6% de cette superficie. Vient ensuite le café avec 36%.
- **Les cultures sucrières occupent 1,7% de la superficie totale des occupations.**
- Au niveau du DO, il a été dénombré 3,392,112 arbres, arbustes et autres cultures fruitières dispersées

sur l'ensemble des exploitations agricoles du DO. De ces arbres, 81,8%, sont productifs, et 18,2% sont non productifs.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel départemental de l'Ouest s'élève à 1,4172,131 têtes ainsi réparties : caprins locaux: 45,4% têtes; porcins: 26,7% têtes; bovins: 21,6%têtes; et ovins: 5,90% têtes.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles représentent 71% du total du département de l'Ouest (DO) alors que les males n'en représentent que 29%. Les femelles âgées d'un an et plus s'élèvent à 650,358 têtes, constituant 78,1% des femelles dénombrées dans tout le département tandis que celles de moins d'un an sont de l'ordre de 21,9%.

5.3.- Aviculture

La population avine compte 2,357,779 têtes de volaille traditionnelle, recensées sur 154,107 exploitations, soit 71,2% du nombre total d'exploitations. L'aviculture moderne, pour sa part, est encore embryonnaire, se retrouvant seulement sur 2,872 exploitations, soit à peu près 1,9% des exploitations avec volaille et 1,3 % de l'ensemble des exploitations du département de l'Ouest. L'élevage de poules, le plus important, avec 1,709,480 têtes, soit 72,5 % de l'ensemble de la volaille, a été recensé sur 69,4% des exploitations.

5.4.- Equidés

La population des équidés, totalise 147,936 têtes recensées sur 73,793 exploitations. Les chevaux prédominent avec 61,042 têtes, soit 41,3% du total.

5.5.- Apiculture

A l'échelle du DO, l'apiculture est pratiquée au niveau de 685 exploitations agricoles soit à peine 0,3 % du total des exploitations. L'effectif des ruches s'élève à 6,024 unités dont 5,657 sont de type traditionnel et 367 de type moderne.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

La **main d'œuvre familiale et salariale** mobilisée sur l'ensemble des exploitations s'élève à 888,491 personnes-jour dont 53,8% constitue les membres permanents de la famille et 44,7%, les aides familiales. La main d'œuvre permanente familiale intervient à 97,2% alors que l'emploi permanent non familial représente 1,5% du total de

l'emploi permanent. Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à 9,028,647 personnes-jour dont 12,6% sont dispensés par des femmes, mobilisées à 71,4% en première saison.

7.- Equipement et matériel agricole

L'agriculture du pays est très faiblement mécanisée. En effet, seulement 7,1% des exploitants agricoles ont utilisé au moins une fois un matériel ou équipement mécanique.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 5,3% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 6,4% de la SAU du DO. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,1 à 2,0 ex . A peine, 20,8% des demandeurs de crédit ont pu l'obtenir, soit 0,3% du nombre d'exploitants recensés.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 3,8% pour conseil en techniques culturales en plein champs et 8,55% pour conseil en techniques culturales en arboriculture.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 71,5% ;
- Manque d'encadrement : 42,7% ;
- Irrigation/eau : 28,4% ;
- Catastrophes naturelles : 25,5% ;
- Accès aux intrants : 20,8% ;
- Accès au crédit : 20,1%.

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gov.ht

www.agriculture.gov.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

Courriel: statagricoles@agriculture.gov.ht



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)



**RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU DU
DEPARTEMENT DE L'OUEST
2008/2009**



Avril 2014

**UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION /
SOUS-STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE
ET INFORMATIQUE
Damien, Route Nationale N° 1
Tél. : (509) 22.28.3046**

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA

L'objectif du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d'améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l'agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.- Mise en place du Bureau du Recensement
Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l'Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservi par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L'équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l'encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l'Union Européenne.

2.2.- Cadre légal du RGA

Le Projet Recensement Général de l'Agriculture est régi par l'Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- **le Comité National d'Orientation du RGA;**
- **le Comité d'Appui Technique et de Pilotage.**

2.3.- Elaboration des documents techniques

La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l'Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.- Cartographie du RGA

Toutes les zones d'enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d'enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA

Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gérance des exploitations; aspect genre; principale destination de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d'œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.- Enquête pilote du RGA

En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l'Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ème} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l'OUEST.

2.7.- Dispositif de terrain du RGA

Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l'opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.- Formation des agents de terrain

Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l'intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9.- Déroulement de l'enquête

L'enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l'objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.- Traitement des données

Au Bureau Central, les questionnaires ont d'abord fait l'objet d'un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l'enquêteur, l'enquêté ou le superviseur. Il s'ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DE L'OUEST (DO)

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

En 2009, 216,588 exploitations agricoles ont été recensées dans le paysage agricole du DO, s'étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 109,528.9 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 0.51 cx dont 0.40 cx pour les femmes et 0,54 cx pour les hommes.

1.1.- Sexe des exploitants

Les hommes constituent 75,4% des exploitants et exploitent 80,7% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 24.4% des exploitants et travaillent 19.2% de la SAU.

1.2.- Age des exploitants

La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi : 14,5% des exploitants se trouvent dans la classe modale comprise entre 45 et 49 ans ; 14,3% ont moins de 30 ans; 63,4% ont entre 30 à 54 ans; 14,7% ont plus de 60 ans. Ce pourcentage est assez important chez les femmes avec 15% contre 14,4% chez les hommes.

1.3.- Niveau d'instruction et formation agricole des exploitants

Il a été noté que 43,6% des exploitants du DO ne savent ni lire ni écrire. Ces derniers exploitent 49,1% de la SAU totale. Les niveaux primaire et secondaire ont été atteints par 20,3% et 10,7% des exploitants, respectivement. Les universitaires n'en représentent que 0,6%. Le métier d'agriculteur a été appris sur le tas par 95,9% des exploitants qui exploitent 94% de la SAU; 2,9% ont reçu une formation ponctuelle ; 0,9% a une formation technique ; 0,1% a une formation universitaire.

1.4.- Activités agricoles et para-agricoles des exploitations

La production végétale est pratiquée sur 86,3% des exploitations dont 22,5% sont gérées par des femmes ; l'élevage de bétail est recensé sur 78,5% des exploitations dont 23,4% sont gérées par des femmes ; l'aviculture a été enregistrée au niveau de 71,2% des exploitations dont 25,9% sont aux mains des femmes; la production de charbon de bois a été notée dans 16,3% des exploitations dont 24,5% sont gérées par des femmes.

1.5.- Principale destination de la production agricole

La production de 74,1% des exploitations provenant de 79,2 % de la SAU totale est destinée principalement à la vente tandis que 25,9 % des exploitations, travaillant 20,8 % de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la consommation.

2.- Structures foncières

Le nombre de parcelles dénombrées sur les 216,588 exploitations recensées dans le DO s'élève à 318,010 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 113,158.2 carreaux dont 96,8% constituent la SAU totale.

La superficie moyenne des parcelles atteint 0,36 cx alors que la SAU moyenne par parcelle est de 0,34 cx.

2.1.- Statut juridique des parcelles

Du nombre de parcelles recensées en propriété individuelle; 41,1% sont à titre d'achat; 34,5 % sont en héritage; 17,8% sont en partage ou en mineur; 2,9 % sont en mineur collectif et 1,8 % des parcelles sont des terres de l'Etat.

2.2.- Statut Juridique des parcelles et le genre

Les hommes exploitent 79,5 % des parcelles alors que les femmes en exploitent 20,4 %. Les parcelles à titre d'achat sont ainsi réparties: 79,7 % et 20,1 % pour les hommes et les femmes respectivement. Les femmes détiennent 21,6 % des parcelles en héritage; 80.1% pour les hommes.

Les parcelles en mineur/partage exploitées par les hommes et les femmes représentent 80,1 % et 19,7 % du total, respectivement.

2.3.- Mode de faire-valoir

Parmi les parcelles recensées, 76,7 % sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 15,6 % en MFV indirect dont 83,5 % en métayage, celle-ci représentent 13% de l'ensemble des parcelles. Il faut souligner que 6,9 % des parcelles sont exploitées sans autorisation préalable.

2.4.- Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

Du total des parcelles en MFV direct, 78,2% et 21,7% sont exploitées par les hommes et les femmes respectivement. Les hommes et les femmes valorisent 85,6 % et 14,2% des parcelles en MFV indirect, respectivement. Quant aux parcelles valorisées sans autorisation préalable, 81,2% et 18,4% sont exploitées par les hommes et les femmes, respectivement.

3.- Irrigation

Au niveau du département de l'Ouest, ont été recensées 20,3% parcelles irriguées du nombre total des parcelles. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,32 cx contre 0,35 pour la parcelle non irriguée. L'eau des fleuves/rivières et barrage a servi à l'arrosage de 66,4% des parcelles.

4.- Occupations de sol

4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)

Les occupations de sol couvrent une superficie de 183,804.5 cx alors que la superficie des parcelles n'est que 113,158.2 cx. Les superficies cultivées en première